



MoëzeInfos

JUIN 2021

Edito

Madame, Monsieur,

Je commencerai cet édit en abordant le regrettable événement survenu en mars dernier : la fermeture de la boulangerie. Tout comme moi, vous avez été nombreux à être déçus par cette décision. Nous nous étions habitués et avons tous constaté que cela avait redonné une vie à notre village.

Ce local commercial situé au coeur du bourg a drainé de nombreux clients de Moëze et des communes avoisinantes. Le pain y était bon. Le potentiel commercial est évident, la fréquentation était au rendez-vous et pourtant !! Les raisons de cette fermeture sont donc ailleurs.

Nous voilà donc pour quelques mois orphelins de boulanger. Effectivement, la demande de liquidation ayant été prononcée le 23 mars dernier, des démarches administratives obligatoires prendront quelques semaines (Cf. article complémentaire ci-dessous). Mais bien évident, nous ne laisserons pas vide et sans activité ce bâtiment communal dont je vous rappelle que sa construction était le projet phare de mon mandat précédent. Le commerce de proximité est un élément essentiel dans l'épanouissement de notre vie sociale au sein de notre petite commune.

Depuis mon élection en 2014, accompagnés par des conseillers ayant les mêmes convictions, nous nous sommes engagés dans une politique de redynamisation du village. Nous avons réalisé les projets indispensables pour redonner à Moëze ce dont toutes les petites communes devraient se doter, à savoir : des rues restaurées, adaptées et embellies, la création d'un commerce de proximité, le maintien des services publics, une école améliorée, la création d'aires de loisirs ...

Je vais continuer, avec mon équipe, sur cette même lancée pour faire de Moëze un village attrayant dans lequel on se sent bien.

Bonne lecture,

Bien cordialement,

Didier PORTRON, Maire de MOËZE



Communiqué spécial – Fermeture de la SARL La Moëzienne occupant le local « Boulangerie-Pâtisserie Bar » situé 44 ter avenue de Gaulle

Durant ses congés, la gérante de la SARL La Moëzienne a informé le Maire par mail le 23 février 2021 de la cessation d'activité de sa société.

Parallèlement, la liquidation judiciaire avait été demandée par la gérante.

Le 26 mars, le tribunal de commerce a prononcé la résiliation du plan de redressement judiciaire et a engagé la procédure de liquidation. Le mandataire liquidateur en charge de l'affaire a mis en vente le fonds de commerce jusqu'au 31 mai 2021.

La collectivité ne pourra proposer de nouveau le bâtiment à un nouvel artisan boulanger qu'à la fin de la procédure de liquidation, c'est-à-dire probablement à la fin de l'été.

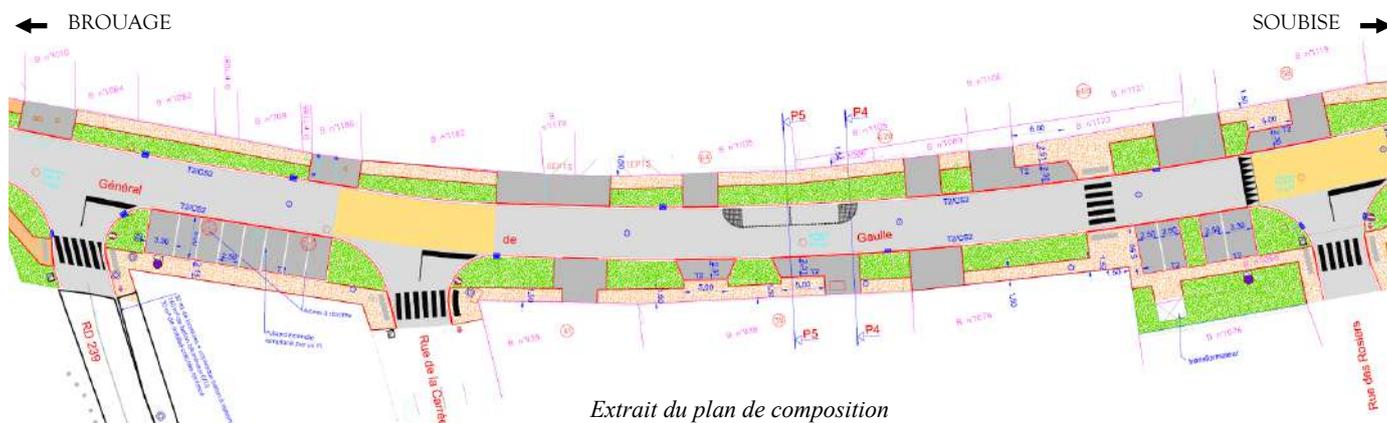
Nous sommes contraints d'attendre l'aboutissement des procédures administratives obligatoires mais soyez assurés que tout sera mis en œuvre pour que ce commerce reprenne vie au plus tôt et par la même occasion que le village retrouve son âme.

Nous rappelons que la commune est propriétaire des murs et du four et non du fonds de commerce.

ÇA BOUGE À MOËZE

VOIRIE

Les travaux sur l'Avenue de Gaule.



Impossible de louper les travaux en cours sur Moëze puisqu'ils ont lieu sur l'avenue principale du village : l'Avenue du Général de Gaule.

Une des phases préalables vient de s'achever et elle concernait le réseau d'eau potable (voir article par Eau 17 ci-après).

Ces travaux vont marquer une pause durant quelques mois, pour ne reprendre normalement qu'à l'automne. Cette fois, ce sera au tour du réseau pluvial enterré, des trottoirs et de la chaussée de faire peau neuve. Ce sont près de 850 mètres de voirie qui seront rénovés et embellis. Un tour de force qui nécessitera plusieurs mois d'efforts de la part des entreprises intervenant sur la commune mais aussi beaucoup de patience de la part des Moëzien(ne)s et des visiteurs.

Le coût de l'opération

Les études préalables aux travaux étant maintenant terminées, l'équipe municipale, lors de la séance du 12 mai 2021, a validé la convention transmise par le Département.

Pour rappel, l'équipe municipale du mandat précédent avait accepté l'aménagement de cet axe principal de la commune en priorisant la sécurité routière mais également piétonne. Les structures actuelles (notamment les trottoirs) sont en très mauvais état et non accessibles aux PMR (personnes à mobilité réduite), des aménagements sont à envisager pour faciliter le cheminement piéton, définir les zones de stationnement et inciter les automobilistes à respecter les limites de vitesse autorisées.

Le coût total de l'opération s'élève à **970 665,50 € HT** soit un total de **1 164 798,60 € TTC**.

Le Département prendra **en charge 70 % du montant des travaux hors taxes soit 668 539,85 € HT**.

La Commune s'engage à **participer à hauteur de 30% soit un montant de 302 125,65 € HT**.

Il est précisé que, dans la part communale, figurent les travaux de réfection du réseau pluvial (inscrits au Schéma Directeur) ainsi que la création d'un quai de bus aux normes devant l'école. Suite aux transferts de compétences « eau-assainissement » et « transport » à la CARO, celle-ci remboursera à la Commune les montants de ces travaux. De plus, une partie de la TVA sera également récupérée (FCTVA) deux ans après la fin du chantier.

Pour information, les aménagements de la rue communale Maréchal Leclerc qui avaient été malheureusement très peu subventionnés ont coûté environ 140 174 € à la commune (environ 177 136 € de travaux - 36 962 € subvention).

Des réunions publiques avaient été programmées pour présenter aux riverains le plan de composition de cette rue. Malheureusement, en raison de la crise sanitaire, celles-ci n'ont pas pu être organisées.

Travaux de renouvellement des conduites d'eau potable à Moëze



Innovier pour assurer la continuité de service et sa résilience

Éviter les interruptions de service grâce à une gestion patrimoniale durable et adaptée.

Eau 17, gestionnaire de l'eau et de l'assainissement en Charente-Maritime, mène des travaux de renouvellement des conduites d'eau potable sur la commune depuis le mois de janvier.

Les élus d'Eau 17 ont engagé un plan pluriannuel d'investissement sur les 5 communes de Moëze, Echillais, Saint-Agnant, Trizay et Soubise.

Au total, ce sont 5 090 mètres linéaires qui sont remplacés, dont 1 270 à Moëze. Les réseaux anciens doivent être changés pour préserver la ressource en évitant les fuites d'eau potable qui viennent la fragiliser.

L'investissement, qui s'élève à 325 000 €, est financé en totalité par Eau 17. La fin des travaux est prévue au mois de mai 2021.

Travaux avenue du Général de Gaulle et rue de la Carrée

L'entreprise SARC (Société Armoricaine de Canalisation), basée à Saint-Julien-de-l'Escap en Charente-Maritime, réalise les travaux pour le compte d'Eau 17. L'agence SOCAMA de Saintes suit les opérations en qualité de maître d'œuvre.



Mise en place d'une canalisation en té pour le raccordement entre l'avenue du Général de Gaulle et la rue du Maréchal Leclerc.



L'eau de votre robinet

D'où vient l'eau potable de Moëze ?

Vous êtes-vous déjà posé la question : d'où vient l'eau qui coule à mon robinet ? Sur le département de la Charente-Maritime, l'eau potable provient à 36% des fleuves et à 64% des eaux souterraines. L'eau de Moëze provient du fleuve Charente, elle est traitée à l'usine Lucien Grand qui se trouve sur la commune de Saint-Hippolyte. Cette usine est la plus importante de tout le département, elle alimente la majeure partie du littoral et peut produire jusqu'à 60 000 mètres cubes d'eau par jour. L'eau potable est acheminée jusqu'au sommet du château d'eau de Vergon d'où elle s'écoule gravitairement jusqu'à votre robinet.

Pourquoi ne faut-il pas la gaspiller ?

Le changement climatique, l'enchaînement des sécheresses et les pollutions diverses viennent fragiliser la ressource en eau. Qu'elle provienne des eaux de surface (fleuves et rivières) ou des eaux souterraines (captages), elle doit être utilisée avec parcimonie afin de la conserver pour les générations futures. Les élus d'Eau 17, qui se sont engagés dans une stratégie de résilience et d'adaptation au changement climatique, s'impliquent au quotidien pour la préserver. Les travaux de Moëze font partie de cet engagement via une gestion patrimoniale durable et adaptée, traduite dans des plans pluriannuels d'investissement qu'ils se sont fixés.



Bilan du diagnostic du système d'assainissement collectif des communes de Soubise, Echillais, Moëze, St Agnant et Beaugeay

Le Maire a présenté le diagnostic du système d'assainissement collectif réalisé par Eau17 sur les communes de Soubise, Echillais, Moëze, St Agnant et Beaugeay.

Il apparaît que le réseau est fissuré à plusieurs endroits notamment sur la commune de Moëze laissant ainsi l'eau de pluie s'infiltrer dans le système d'assainissement collectif. **De plus, il a été également constaté que certains habitants rejettent volontairement leurs eaux de pluie dans ce réseau (ce qui est interdit).**

Cela engendre donc une montée en charge du système, des débordements occasionnels rue de la Carrée et une saturation de la station d'épuration située à Echillais. Pour résoudre ce problème, Eau 17 va donc engager des travaux sur les différentes communes (remplacement ou réparation des conduites endommagées).

Réfection de voirie rue de l'Hosannière (section rue Maréchal Leclerc/rue Jean Berteau)



Depuis 2014, votre municipalité engage régulièrement des travaux de réfection de sa voirie communale « intramuros ». Après les rues du Maréchal Leclerc, de la Rochelle, du Breuil, des Lilas, des Tournesols, de la Libération, le choix a été porté sur la rue de L'Hosannière. En effet, l'état du revêtement très endommagé de la section comprise entre la rue Maréchal Leclerc et la rue Jean Berteau, l'absence de bordure et de caniveau pour le traitement des eaux pluviales ont incité la municipalité à engager ces travaux pour l'automne. La section entre la rue Jean Berteau et l'avenue Général de Gaulle sera rénovée dans un second temps puisque plusieurs projets immobiliers sont prévus dans ce secteur.

Trois entreprises ont été sollicitées. Le devis de l'entreprise STPA pour un montant de **17 350 € HT soit 20 820 € TTC** a été retenu.

Pour financer cette opération, la CARO a participé à hauteur de 4 207 € et l'aide du Département au titre de la voirie dangereuse à hauteur de 6 940 €.

La part communale s'élèvera à **6 203 € HT** (36 % des travaux) soit 7 443,60 € TTC.

Plusieurs réfections de voiries communales sont prévues sur la durée du mandat. Avant de lancer un chantier, nous prenons en considération plusieurs critères : l'état général des trottoirs et/ou de la chaussée mais aussi les autres éventuelles futures interventions. L'anticipation est plus que nécessaire vu le coût de chaque réfection. Il serait dommage de rouvrir quelques mois plus tard des trottoirs tous neufs pour la création de nouveaux raccordements ou de nouvelles constructions. Exemples : les trottoirs de la rue des Rosiers seront restaurés après les aménagements de l'avenue principale. Ceux des rues des Fleurs, des Dames, de la Cure et Chanoine Navarre, après la fin des travaux de propriétaires des parcelles riveraines actuellement déclarés ou programmés.

La signalisation routière

Plusieurs panneaux de signalisation doivent être achetés suite aux changements du plan de circulation, mais aussi pour remplacer ceux qui ont été vandalisés ou volés.

Pour financer l'achat de ces nombreux panneaux, qui s'élève à **2 334,31€ HT**, l'aide de 40 % du Conseil Départemental au titre des amendes de police a été sollicitée soit **933,72 €**.

Vous avez très certainement constaté l'implantation de nouveaux panneaux interdisant l'accès de la rue Maréchal Leclerc aux véhicules de plus de 7 tonnes et aux tracteurs. Comme précisé dans le précédent journal communal, nous avons observé que cette rue restaurée en 2015 située en plein bourg présente déjà des signes de faiblesse dus aux passages répétés de gros engins et véhicules.

Dans un souci d'équité, les routiers et les agriculteurs et d'une manière générale tous les professionnels utilisant des véhicules lourds sont concernés par cette interdiction car il est évident que 10 tonnes de camion ou 10 tonnes de tracteur ont les mêmes effets sur la chaussée. Il n'aurait pas été logique de l'interdire à l'un et pas à l'autre. De plus, à maintes reprises, nous avons constaté que lorsque deux tracteurs ou camions se croisent, ils montent inévitablement sur les trottoirs dus leurs imposants gabarits, déformant ainsi définitivement la structure adaptée exclusivement à la circulation piétonne.

L'existence de plusieurs voies départementales permet la desserte ou le contournement du bourg. Nos agriculteurs disposent en plus des nombreux chemins créés lors du remembrement (reconstitution de domaines agricoles afin d'en faciliter l'exploitation) de notre campagne. Pour toutes ces raisons, nous avons pris cette sage et nécessaire décision.

Tous ces professionnels ont la possibilité d'éviter la rue Maréchal Leclerc sans pour autant les empêcher de travailler. Nous comptons sur leur compréhension afin d'éviter à la collectivité des dépenses supplémentaires. D'ailleurs, la majorité d'entre eux respecte cette interdiction et nous les en remercions (les récalcitrants seront verbalisés).

Comme vous pouvez l'imaginer, les moyens financiers de la commune sont limités. Par conséquent, il serait regrettable que des dégradations prématurées de son réseau routier obligent la collectivité à des dépenses de voirie plutôt qu'à des investissements dans des projets de dynamisation.



Lutte contre l'incendie



Afin de remplacer la réserve incendie enterrée et obsolète et par la même occasion d'optimiser le stationnement sur un des petits parkings de l'avenue Général de Gaulle, il a été décidé d'installer un poteau incendie à l'angle de la rue de la Carrée.

Le devis de la SAUR pour cette installation s'élève à 2 853.49 € HT soit 3 424.19 € TTC.

Pour financer ces travaux, l'aide du Département a été sollicitée au titre du Fonds départemental des investissements de la défense extérieure contre l'incendie pour l'obtention d'une subvention de 20% du montant hors taxes des travaux soit **570.70 €**. Le reste à charge pour la commune serait de **2 282.79 € HT**.

Lotissements rue de la Rochelle et rue de l'Hosannière

Lors de la séance du 12 mai 2021, le Maire, avec l'aide de ses adjoints, a présenté le plan d'esquisse du futur lotissement situé en haut de la rue de la Rochelle. Ce plan reprend les exigences de la commission « Urbanisme ». Le permis d'aménager sera probablement déposé durant l'été.

Un autre lotissement rue de l'Hosannière est actuellement en cours d'étude.

BIENS COMMUNAUX

Achat zone Ue (équipements publics) parcelle b 1329 (parcelle située le long de la rue de la Carrée devant la salle polyvalente). Réalisation d'un prêt bancaire à taux fixe.



Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, la réalisation à la banque CREDIT MUTUEL d'un emprunt d'un montant de **145 000 €** destiné à financer l'acquisition de la zone Ue (équipements publics) de la parcelle cadastrée B 1329 d'environ **8 500 m²** en vue de créer notamment un parking, un groupe scolaire, une place végétalisée et un système de gestion des eaux pluviales (projets inscrits dans le PLU et **annoncés dans les publications précédentes**). Le montant emprunté englobe l'achat du terrain, les frais de notaire et les frais du géomètre expert pour la division parcellaire.

Cet emprunt au taux fixe de 0,72% sera remboursable trimestriellement sur une durée de 20 ans.

La rénovation de la salle polyvalente



La rénovation et l'embellissement de notre salle polyvalente est l'un des projets programmés de modernisation des bâtiments communaux. Elle a été construite il y a plus de trente ans et présente maintenant une certaine vétusté. Différents travaux sont nécessaires afin de ne pas laisser cette structure se dégrader davantage et de la rendre plus fonctionnelle et attrayante.

Déjà, la salle annexe (petite salle attenante) a été rafraîchie : murs et plafond repeints, sol rénové, éclairage plus performant et économe. Cet espace transformé est prêt à recevoir particuliers et associations, dès que les règles sanitaires le permettront.

En ce qui concerne la grande salle ainsi que l'ensemble de la structure de l'édifice, une modernisation et un embellissement s'imposent. Ces travaux, nettement plus complexes que ceux réalisés dans la salle annexe, nécessitent **les compétences et les conseils d'un architecte**. Son objectif sera de nous proposer les aménagements correspondant aux besoins de tous les usagers de cette salle, tout en nous aidant à optimiser les coûts liés à ces travaux. C'est pourquoi un appel d'offres a été lancé dans le cadre d'un marché public.

Au vu de l'état du bâtiment et de son utilisation, la commune a retenu les priorités suivantes :

- **changer le classement ERP** vers le type L salle polyvalente,
- **mettre aux normes ce bâtiment** : mise aux normes sécurité et incendie suite au nouveau classement ERP et mise aux normes en accessibilité, dont espace sanitaire,

- **créer un espace vestiaire,**
- **rénover thermiquement la salle annexe (isolation et chauffage),**
- **embellir les façades extérieures,**
- **créer une cuisine office avec équipements** en continuité de la salle annexe existante (côté rue de la Carrée).

Le Conseil Municipal a fixé une enveloppe financière maximum de **550 000 € TTC, toutes dépenses confondues**. Les subventions espérées pourront être de **80 %**. Une partie de la TVA sera également récupérée (FCTVA) deux ans après la fin des travaux.



Réfection de la toiture du bâtiment principal de l'école

Il devient urgent de refaire entièrement la toiture du bâtiment principal de l'école. Avec les années et les nombreux hivers écoulés, l'ensemble des tuiles est devenu très friable ce qui occasionne de nombreuses infiltrations d'eau.

Il était donc urgent d'engager ces travaux.

Après mise en concurrence, l'entreprise MENGUY a été missionnée pour un montant de **24 791,48 € HT soit 29 749,77 € TTC**.

Pour financer cette opération, l'aide du Département au titre du fonds scolaire a été sollicitée à hauteur de 35 %.

Si l'aide est accordée, la part communale sera de **16 114,46 HT soit 19 336,80 TTC**.

Les travaux se feront durant les grandes vacances scolaires.

FINANCES PUBLIQUES

Budget Commune - Vote du compte de gestion, du compte administratif et des affectations de résultats de l'année 2020



Le 7 avril dernier, le Maire a présenté le compte de gestion (établi par le Comptable public) et le compte administratif de l'année 2020 du budget principal de la Commune avec l'aide de Mme Elodie VIGIER, secrétaire de Mairie.

Pour le fonctionnement, les recettes s'élèvent à 398 984 € et les dépenses à 344 490 € soit un excédent de 54 494 €.

Les excédents cumulés des années précédentes s'ajoutent à ce résultat, laissant une réserve de financement de 404 367 €.

Pour l'investissement, il a été dépensé 366 693 € couverts par des recettes à hauteur de 302 589 €. Compte tenu des subventions restant à encaisser, le besoin de financement est ramené à 2 602 € en investissement.

Le vote du compte administratif a entériné le report de 401 766 € pour le budget primitif.

Budget Commune - Vote du budget primitif de l'année 2021

Sur proposition de la commission « Finances », le Conseil Municipal a adopté les nouvelles propositions pour 2021 :

Au vu de l'excédent reporté de fonctionnement cette section a été votée en suréquilibre.

En fonctionnement, des crédits ont été ouverts à hauteur de 454 361 € en dépense et 803 301 € en recette (dont 401 766 € d'excédent reporté).

En investissement à hauteur de 413 562 € (tant en dépense qu'en recette dont : 64 104 € de déficit reporté, restes à réaliser 2020 : 7 623 € en dépense, 69 126 € en recette et 2 602 € d'affectation en réserve).

Budget pôle commercial - Vote du compte de gestion, du compte administratif et des affectations de résultats de l'année 2020

Après présentation des résultats de l'exercice 2020,

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des votants le compte de gestion et le compte administratif 2020 du pôle commercial, présentant tous deux **un excédent de fonctionnement de 16 342 €** et **un excédent d'investissement de 95 971 €**.

Il a ensuite décidé d'affecter sur le budget 2021 la somme de **16 342 €** à l'article 002 (excédent reporté en section de fonctionnement) et la somme de **95 971 €** à l'article 001 (excédent d'investissement).

Budget pôle commercial - Vote du budget primitif 2021

Après propositions de la Commission « Finances », au vu des excédents, de nouveaux crédits ont été ouverts en suréquilibre :

- en fonctionnement : 14 199 € en dépenses et 23 191 € en recettes (dont 16 342 € d'excédent reporté),
- en investissement : 27 388 € en dépenses et 99 202 € en recettes (dont un excédent reporté de 95 971 €).



L'évolution du TAUX COMMUNAL des impôts fonciers sur la commune de Moëze

Chaque début d'année, le Conseil Municipal se réunit pour adopter le budget de la commune pour l'année à venir. De nombreux points financiers et projets sont discutés et inscrits lors de cette séance et notamment celui du taux communal des impôts fonciers.

Les recettes communales sont en partie dues à cet impôt mais également grâce aux dotations de l'Etat qui malheureusement baissent.

Pour pouvoir maintenir le fonctionnement de ses services publics, entretenir son patrimoine mais aussi investir dans de nouveaux projets afin de dynamiser et embellir son cadre de vie, la commune doit pouvoir être en capacité financière de le faire.

Depuis plusieurs années, le **taux communal** d'imposition foncière de notre village n'a pas augmenté et reste parmi les plus bas du territoire. **Exemple : pour une même surface de bâti, vous paierez une taxe foncière plus importante sur les Communes de St Froult, de Beaugeay, de St Nazaire qu'à Moëze.**

Et pourtant depuis 7 ans, nous avons restauré des rues entières, créé un pôle commercial, amélioré l'école, restauré l'église et son mobilier, installé des aires de jeux, équipé la collectivité (camion, outils divers). Ce ne sont que quelques exemples visibles parmi tant d'autres. Votre collectivité a dû également administrativement se mettre à jour (Plan Local d'Urbanisme, schéma directeur pluvial, ...) et tout cela a un coût.

Les membres du Conseil Municipal sont conscients que cette année écoulée a été éprouvante pour tous et à tous les niveaux. Pour cette année encore, il a donc été décidé de ne pas augmenter ce taux.

Cependant, malgré le maintien de finances communales saines, la recherche constante de financements et de subventions pour nos projets communaux, une révision du taux communal de l'impôt foncier n'est pas écartée au cours des prochaines années afin d'éviter que certains projets utiles pour tous soient différés ou annulés mais tant que nous pourrons éviter une hausse, nous le ferons.

Comptez sur nous.

Vote des subventions aux associations de la commune et hors commune

Chaque année la Commune verse aux associations communales (APE, ACCA, Amicalement Moëze, Esprits Libres, FEP Gymnastique, Les P'tits Biclous et Movimento) une subvention de fonctionnement de 175 €.

Vu la crise sanitaire que nous avons subie, le Conseil Municipal a décidé de renouveler cette subvention de fonctionnement aux associations communales à condition que celles-ci soient toujours actives et organisent des événements dès que la crise sanitaire le permettra.

Pour les associations sportives de gym et de tennis, le Conseil a décidé encore cette année de participer financièrement aux adhésions des habitants de Moëze car cela permet de maintenir leurs nombres d'adhérents depuis plusieurs années.

Pour la gym, la Commune versera 40,50 € par adhérent et pour le tennis : 37,50 € par adulte, 27 € par conjoint et 25 € par enfant.

Pour les associations extérieures, elle aidera AFM TELETHON (100 €), Association donneurs de sang (50 €), Fédération nouvelle des combattants (175 €), Ligue contre le cancer (50 €), Association scléroses en plaques (100 €), Hôpital pour les enfants (50 €), Association enfance et adolescence Centre Hospitalier de Rochefort (100 €), France Alzheimer (50 €), Association paralysés de France 17 (200 €), Groupe de secours catastrophe français (30 €).



Vote des nouveaux tarifs de concessions de terrains au cimetière

Les tarifs des concessions de terrains au cimetière sont anormalement bas et n'ont pas été révisés depuis de très nombreuses années. La commission « Finances », s'est donc penchée sur le sujet.

Pour rappel, les tarifs en vigueur avant étaient de :

- concession trentenaire : 25 € le m²
- concession cinquantenaire : 35 € le m²

Au vu des faibles montants et des dépenses liées à son entretien et aux futures récupérations des concessions abandonnées, la commission « Finances » a proposé **d'instaurer des tarifs se rapprochant de ceux appliqués dans les communes du département.**

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité des votants, d'augmenter à compter du 7 avril 2021 les tarifs des concessions de terrains au cimetière comme suit :

- 30 ans : 120 €
- 50 ans : 170 €

Les tarifs des concessions au columbarium restent inchangés.

Vote des tarifs de location de la salle polyvalente

En 2019, les tarifs ont été réduits à cause de la vétusté de la salle.

Etant donné que des travaux de rénovation ont été engagés dans la salle annexe en 2020, le Conseil Municipal a donc revu à la hausse les tarifs de location de la salle polyvalente **à compter du 1^{er} mai 2021** comme suit :

	Tarifs Habitants de la commune	Tarifs Habitants hors commune
1 jour	110 € (au lieu de 95 €)	180 € (au lieu de 150 €)
2 jours	140 € (au lieu de 120 €)	220 € (au lieu de 180 €)
1 jour supplémentaire	25 €	50 €
Vin d'honneur (durée 4h max)	Gratuit	50 €

Chauffage (du 15 octobre au 30 avril) : 30 €.

Dépôt de garantie : 250 €.

En cas de désistement de location de salle (moins d'un mois avant la date de location), la commune ne restituera que la moitié de la location et le dépôt de garantie.

Pour les habitants de MOËZE, **le prêt de tables et de chaises reste gratuit** à la condition que le preneur vienne récupérer le matériel par ses propres moyens.

Dissolution du comité des fêtes—Acceptation du don

Le Comité des Fêtes a été dissout le 30 décembre 2020, dissolution parue au Journal Officiel le 12.01.2021.

Suite à cette décision, le Comité des fêtes a fait don de sa trésorerie à la Commune de MOËZE pour un montant de 1 824.01 €.

Le Conseil Municipal a donc pris une délibération afin d'accepter ce don.

Candidatures à l'offre d'emploi saisonnier « Agent technique service espaces verts »

Vu la non titularisation de M. Benjamin BILLAUD pour insuffisance professionnelle, M. Arnaud MILLER, agent technique, s'est retrouvé seul à entretenir l'ensemble de la commune (bâtiments communaux, voirie, espaces verts...).

Pour faire face aux périodes printanière et estivale, et conformément à la délibération du 15 mai 2014 autorisant le recrutement d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité, le Maire a donc décidé de lancer une annonce pour un emploi saisonnier de 6 mois (poste à pourvoir à compter du 15 mars 2021) pour une durée de 35h hebdomadaire.

Il a rencontré en présence de Mme Elsa COUESNON, adjointe au Maire, plusieurs candidats.

Suite à ces entretiens, un candidat a été retenu. Nous souhaitons une nouvelle fois la bienvenue à Teddy.

ÇA SE PASSE A MOËZE

ADMINISTRATIF

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Saviez-vous que le CCAS de Moëze peut vous aider en cas des difficultés financières ?

En effet, un prêt remboursable peut vous être octroyé après constitution d'un dossier et validation par les membres du CCAS. Si un prêt est accordé, un échéancier de remboursement sur l'année sera fixé par le CCAS.

En outre, si vous avez plus de 60 ans, nous vous accompagnons dans la constitution du dossier de l'APA (l'Allocation Personnalisée d'Autonomie). Cette aide sert à payer (en totalité ou en partie) les dépenses nécessaires pour vous permettre de rester à votre domicile. Elle est versée par les services du Département.

De plus, le CCAS vous oriente vers des professionnels selon vos problématiques : assistante sociale de secteur, Maison France Services, associations d'aides diverses comme la Banque Alimentaire. Elle est d'ailleurs un partenaire actif de la commune avec une distribution de denrées alimentaires en fonction de votre revenu et après une orientation via une assistante sociale.

Vous pouvez contacter le CCAS auprès de l'accueil de la Mairie.



Pour vos démarches administratives sur internet, Maison France Services, qui est ouverte sur RDV à Rochefort, 20 rue Paule Maraux, est à votre disposition.

Vous pouvez les contacter au : 05 46 87 07 00. Vous retrouverez des professionnels : des Finances Publiques, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite qui répondront à vos questions en un seul endroit et vous guideront.



Le site internet de la commune

Devenu incontournable et indispensable, le site internet d'une commune permet d'assurer un double rôle : informer ses habitants et assurer une visibilité dans un cadre touristique comme le nôtre. Moëze n'est pas encore doté de cet outil.

C'est pourquoi, **vos élus municipaux travaillent actuellement sur la création d'un site internet clair, complet et attractif.**

Nous profitons d'ailleurs de cet article pour faire appel à vos talents de photographe : si vous possédez des photographies qui vous semblent représenter joliment Moëze, n'hésitez pas à nous les faire parvenir par mail ! Merci d'avance.

Non reconnaissance d'état catastrophe naturelle

Suite à la sécheresse subie en 2019, la Mairie a déposé le 1^{er} octobre 2020 une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture de Charente-Maritime.

Après examen de notre dossier, les services de l'Etat nous ont informés que **la commune de MOËZE n'a pas été reconnue** en état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2019 (Parution au journal officiel du 03 décembre 2020 – Arrêté du 24 novembre 2020).

ÉVÈNEMENTS

La distribution des paniers gourmands aux aînés

Au vu de la situation sanitaire actuelle, le traditionnel repas des Aînés n'a pas pu être organisé cette année. A la place, un panier gourmand composé de produits locaux et bio a été distribué aux personnes de plus de 70 ans. C'est une centaine de paniers qui a pu régaler nos concitoyens. Nous en profitons pour remercier les élus ainsi que les membres du Centre Communal d'Action Sociale pour leur jovialité lors de cette distribution.



Le mois de l'Autisme

Afin d'affirmer notre soutien à l'Association Autisme Charente-Maritime et, de manière plus large, aux associations apportant leur aide aux familles concernées par l'autisme, le pôle commercial du village s'est illuminé en bleu durant le mois d'avril. De plus, des affiches de sensibilisation étaient apposées sur les panneaux d'affichage municipal. Merci pour vos retours positifs.

La matinée « Marquage Vélos »

Au cours des derniers mois, l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement a explosé en France. Pratique sportive ancrée de longue date sur notre territoire, bicyclettes et V.T.T font partie du paysage de Charente-Maritime.

Hélas, le vol de vélos a lui aussi explosé. C'est pourquoi, nous avons proposé le 5 juin dernier le marquage gratuit de votre vélo, grâce à l'association « Vélo pour tous » et en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

C'est près de 60 vélos qui ont été gravés en une matinée !
Merci de votre participation.



La **Mairie** vous accueille du lundi au vendredi, selon les horaires suivants :

Lundi 13h30-17h30

Mardi 8h30-12h30 et 13h30-17h30

Mercredi et Jeudi 8h30-12h30

Vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h.

Téléphone : 05 46 84 92 88

Mail : mairie@moeze.fr

L'**agence postale** est ouverte du lundi au samedi :
de 9h à 12h (sauf le samedi à 11h30).

Téléphone : 05 46 84 92 18

Les numéros d'urgence :

Gendarmerie St Agnant : 05 46 83 30 04 (ou le 17)

Pompiers : 18

Depuis un téléphone portable, composez le 112.

SAMU : 15